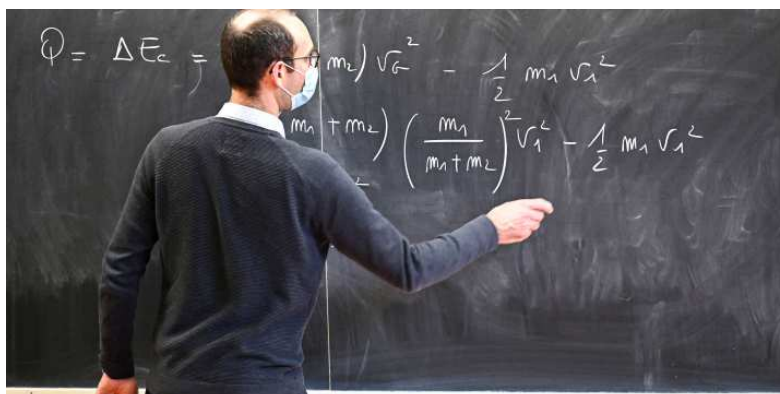




« Il faut repenser la place des agrégés dans les établissements »



- Éducation
- Les débats sur l'éducation

Jean-Marc Robin, chef d'établissement, propose, dans une tribune au « Monde », de faire des agrégés « ce corps intermédiaire (...) dont l'école a besoin pour renforcer le pilotage pédagogique ».

Article réservé aux abonnés

Pour conclure le Grenelle de l'éducation, le ministre a précisé ses 12 engagements pour réformer le métier d'enseignant, mais rien n'a concerné l'agrégation. C'est la grande oubliée de ce Grenelle. Pour rappel, si le titre d'agrégé a été créé en 1766, c'est avec le lycée napoléonien que l'agrégation est devenue un grade convoité et prestigieux. Le statut d'agrégé de lycée date de 1810 et le premier concours fut organisé il y a deux cents ans, en 1821. Or, les défis actuels que doit surmonter l'école nécessitent de repenser la place des agrégés dans les établissements et le rôle de l'agrégation.

Aujourd'hui, la plupart des professeurs ont des carrières plates et les perspectives d'évolution sont réduites. La proportion d'agrégés, 55 000 sur 500 000 professeurs du secondaire (public et privé), est relativement faible. Nous suggérons d'augmenter leur part avec l'objectif d'atteindre 15 % du corps, soit un enseignant sur sept. La direction générale des ressources humaines estime en effet qu'il y a 15 % d'excellents chefs d'établissement, selon la grille d'évaluation des personnels de direction, pourquoi n'y aurait-il pas 15 % d'excellents professeurs !

Article réservé à nos abonnés Lire aussi Chute du nombre de candidats aux concours de l'enseignement

L'accès à l'agrégation mérite aussi d'être interrogé. Avant, pour passer l'agrégation, il fallait une maîtrise (bac + 4), et pour le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Capes) une licence (bac + 3) ; aujourd'hui tous les professeurs, agrégés ou certifiés, ont un master (bac + 5). Avec un même niveau de diplôme, l'organisation de deux concours distincts n'a plus de sens, le concours de l'agrégation devrait désormais être réservé aux titulaires ayant quatre ans d'expérience et s'inscrire dans une logique de développement professionnel et de reconnaissance des meilleurs enseignants. Rappelons qu'il faut quatre années après la titularisation pour qu'un professeur puisse se présenter au concours de chef d'établissement. Rareté des postes



Notre proposition aurait plusieurs avantages : d'abord d'« éliminer » tous les mercenaires qui passent les épreuves et vont ensuite travailler dans le journalisme, la communication, l'administration, la politique, etc. Déjà en 1993, André Chervel notait dans son *Histoire de l'agrégation* (Ed. Kimé) que, dès la fin du XIX^e siècle, « se fait jour une nouvelle tendance qui pousse à rechercher le titre d'agrégé comme on brigue une décoration, sans envisager de faire carrière dans l'enseignement secondaire » .

Le deuxième avantage consisterait à placer tous les candidats sur un pied d'égalité, il n'y aurait plus, d'un côté, des étudiants très bien préparés par les Ecoles normales supérieures (ENS) et, de l'autre, des professeurs de province prisonniers de formations académiques d'inégale qualité. Avec la digitalisation de la formation, les ENS en relation avec l'université proposeraient aux enseignants des cours en ligne ouverts à tous et, dans chaque académie, les formateurs et les inspecteurs de discipline pourraient se recentrer sur l'entraînement aux épreuves orales.

Et puis, en fusionnant les deux agrégations, on remobiliserait les professeurs titulaires, trop souvent démotivés par la rareté des postes : en 2021, plus de 1 600 places étaient offertes en externe contre 1 000 en interne, alors que le vivier potentiel est de... 450 000 enseignants ! Enfin, on ferait définitivement l'économie des petites rivalités picrocholines et du mépris (de classe) entre les lauréats du concours interne et les « vrais agrégés » qui ont décroché l'externe.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi Agrégation : seulement 15 % des candidats décrochent le Graal de l'enseignement Confier aux agrégés un rôle de formation

Après leur réussite au concours, les agrégés pourraient bénéficier d'une formation pour devenir formateurs et d'une initiation à la recherche, notamment en pédagogie. Les bons professeurs ne sont pas seulement des enseignants dotés d'une culture disciplinaire très solide, ce sont aussi ceux qui excellent dans leur réflexion pédagogique et dans l'acte de transmission, les deux étant intimement liés. Aujourd'hui, les sciences cognitives, les sciences de l'éducation ou la recherche en sciences sociales ont beaucoup à apprendre aux enseignants, les professeurs qui se forment sont plus en mesure de faire progresser leurs élèves que ceux qui répètent une forme scolaire dépassée, celle de leurs propres « maîtres ».

On devrait ensuite confier aux agrégés un rôle de formation, de mentorat ou d'animation de la réflexion collective. Parmi les chantiers urgents, on pense à l'harmonisation des pratiques d'évaluation dans l'établissement et entre établissements, le développement d'une pédagogie différenciée pour rattraper des élèves en difficulté, la promotion de la pédagogie coopérative au sein de la classe, l'hybridation de la forme pédagogique grâce au numérique, l'intégration des acquis des neurosciences au service des apprentissages, etc. Car après tout, avec un service de quinze heures, soit trois heures de moins que les certifiés, les agrégés disposent de temps pour ces missions. Ils deviendraient alors ce « corps intermédiaire » sans pouvoir hiérarchique dont l'école a besoin pour renforcer le pilotage pédagogique et créer des établissements apprenants.

En augmentant leur nombre, en recentrant le concours sur les professeurs, en revisitant leur formation et leurs missions, les agrégés pourraient avoir un véritable effet d'entraînement. La recherche l'indique : c'est d'abord la qualité des enseignants et les échanges de pratiques entre pairs qui affectent le plus les apprentissages des élèves. Comme le déclarait en 1937 l'inspecteur général Gastinel, cité par André Chervel, « l'agrégation a pour but de recruter une bonne équipe de tête » et le Capes, créé en 1952, doit devenir la première marche permettant d'accéder au rang d'agrégé. Nos propositions ne feront ni plaisir à la société des agrégés focalisée sur la revalorisation financière, ni plaisir aux étudiants brillants trop pressés des Ecoles normales, mais il faut se poser la question : à qui appartient l'agrégation ? Notre réponse : à l'école de la République !



Lire aussi notre analyse : Le Grenelle de l'éducation, un rendez-vous manqué ? Une nouvelle gestion des ressources humaines

Nous partageons avec le ministre une conviction : la gestion des ressources humaines (recrutement, formation, missions et carrière) est un puissant levier pour améliorer notre système éducatif. Mais beaucoup de questions restent encore à trancher : quelles missions précises pour les professeurs du XXI^e siècle et quelle doit être leur place dans la gouvernance des établissements scolaires ? Comment concilier l'égalité qui favorise la coopération tout en reconnaissant l'engagement individuel, comme l'effort personnel pour se former ?

Et puis, de quelles compétences et de quels talents l'école a-t-elle réellement besoin aujourd'hui ? La réponse à toutes ces questions nécessite du temps, des compromis et des moyens financiers dans la durée. Un seul Grenelle ne suffira pas car l'enjeu est de taille : passer un nouveau contrat social entre la République et ses professeurs. Avant d'engager les négociations avec les partenaires sociaux sur les contreparties de la revalorisation, Jean-Michel Blanquer n'a-t-il pas lui-même déclaré : « *C'est maintenant que tout commence !* » ?

Ce texte paraît dans « Le Monde de l'éducation ». Si vous êtes abonné au *Monde* , vous pouvez vous inscrire à cette lettre hebdomadaire en suivant ce lien .

Jean-Marc Robin (Chef d'établissement, créateur du site concours-personnel-direction.fr)

Contribuer

Services

FORMATION PROFESSIONNELLE avec topformation.fr

**COMPAREZ
DES MILLIERS
DE FORMATIONS
en France**

Recherchez





LE MONDE JEUX

Des jeux pour
tous les jours

Jouez →

